

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2022**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine, TIET Valérie, SCANDOLA Marc

Mme GUEDENET Brigitte a été nommé secrétaire de séance.

2022D027 CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose au conseil Municipal

1 - La création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet sur la base de 8/35 ièmes par semaine scolaire soit 6.5/35 ièmes annualisés pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent à compter du 1^{er} septembre 2022.

2 - La création d'un emploi d'Adjoint d'animation à temps non complet sur la base de 16/35 ième par semaine scolaire soit 13/35 ièmes annualisés pour exercer les fonctions d'encadrement et de service restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022.

Ces emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique, au grade des adjoints techniques et des adjoints d'animation, filière animation.

S'ils ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des agents non titulaires dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ils devront dans ce cas justifier de 6 mois d'expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

3 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Conseil après échange,

ACCEPTE l'ensemble des propositions

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives liées au recrutement

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que des

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 30/06/2022

Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2022**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine TIET Valérie, SCANDOLA Marc

Mme GUEDENET Brigitte a été nommé secrétaire de séance.

**2022D-0028 – DEMANDE DE SUBVENTION renovation du bâtiment scolaire DANS LE
CADRE DU PLAN ECOLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur BECT, Maire, rappelle au Conseil Municipal les objectifs à atteindre en termes d'économie d'énergie concernant la consommation électricité et combustible, en l'occurrence le gaz naturel, dans les bâtiments communaux.

Monsieur BECT présente ce jour un estimatif détaillé de l'ensemble du projet de restauration du bâtiment scolaire comprenant le remplacement des fenêtres, châssis de l'ensemble du bâtiment, ainsi que des améliorations à apporter en matière d'éclairage et remplacement de mode de chauffage complémentaire notamment.

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère, et demande au Conseil Municipal de se prononcer, afin que ce projet puisse être présenté dans le cadre du plan école

Monsieur BECT dans cette optique propose d'adopter le plan de financement suivant :

	DEPENSES HT	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	88 519.52€		100%
CONSEIL GENERAL		53 11.71€	60%
FONDS PROPRES		35407.81	40%
EMPRUNT		€	0%
TOTAUX	€	88 519.52€	100%



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le 01/07/2022
ID : 038-213803638-20220630-2022D0028-DE

Echéancier des travaux :

Début des travaux

11 juillet 2022

Fin des travaux

4ieme trimestre 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le projet d'aménagement du bâtiment scolaire tel que celui-ci a été présenté

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de l'Isère une subvention au titre de l'aménagement des bâtiments scolaires

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus

ADOpte l'échéancier des travaux présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 30/06/2022

Le Maire, Gérard BECT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2022**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, FRANDON Jean-Claude, , GIRIER Laurent, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SERPINET Claude.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : BOUVIER Baptiste, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine TIET Valérie, SCANDOLA Marc

Mme GUEDENET Brigitte a été nommé secrétaire de séance.

**2022D-0029 – DEMANDE DE SUBVENTION renovation de la salle
polyvalente**

Monsieur BECT, Maire, rappelle au Conseil Municipal les objectifs à atteindre en termes d'économie d'énergie concernant la consommation électricité et combustible, en l'occurrence le gaz naturel, dans les bâtiments communaux.

Monsieur BECT présente ce jour un estimatif détaillé de l'ensemble du projet de restauration du bâtiment de la salle polyvalente.

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère, et demande au Conseil Municipal de se prononcer, afin que ce projet puisse être présenté dès la prochaine conférence territoriale prévue le 19 Aout 2022.

Monsieur BECT dans cette optique propose d'adopter le plan de financement suivant :

	DEPENSES HT	PRODUITS	TAUX
TOTAL TRAVAUX	40 000€		100%
CONSEIL GENERAL		14 000€	35%
FONDS PROPRES		26 000	65%
EMPRUNT		€	
TOTAUX	€	40 000€	100%



Echéancier des travaux :

Début des travaux	4ieme trimestre 2022
Fin des travaux	4ieme trimestre 2022

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le projet d'aménagement du bâtiment de la salle polyvalente tel que celui-ci a été présenté

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de l'Isère une subvention au titre de l'aménagement des bâtiments communaux

ADOpte le plan de financement présenté ci-dessus

ADOpte l'échéancier des travaux présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 30/06/2022
Le Maire, Gérard BECT

